



## L'accréditation CME sera remplacée par [www.e-log.ch](http://www.e-log.ch)

Chers membres,

Au 1.1.2018, l'ASTRM passe du système de points CME à la plate-forme e-log pour l'accréditation de points de formation continue. Nous avons le plaisir de vous informer sur les changements essentiels.

Grâce à ce changement vous bénéficierez des avantages suivants :

- Profil personnel gratuit pour les membres
- Prise en compte automatique des points log pour les formations continues
- Comptabilisation personnelle de l'activité de formation continue avec un curriculum vitae automatique
- Agenda interdisciplinaire pour les offres de formation continue aussi d'autres professions de la santé qui sont déjà enregistrées sur e-log (p.ex. infirmiers/-ères, analystes biomédicaux/-ales, infirmiers/-ères anesthésistes, infirmiers/-ères aux urgences, médecine intensive, sages-femmes)

L'apprentissage tout au long de la vie devient de plus en plus important. Afin d'assurer la qualité de la prise en charge et de pouvoir protéger les patientes et patients, le développement professionnel continu est indispensable en plus du diplôme reconnu sur le plan national. La plate-forme pour le Continuous Professional Development (CPD) [www.e-log.ch](http://www.e-log.ch) offre une professionnalisation de l'accréditation des offres de formation professionnelle et prépare les professionnels de la santé à fournir les preuves relatives aux formations continues minimales qui seront à l'avenir imposées par la loi.

### Les points CME deviennent des points log

L'ASTRM modifie son système d'accréditation pour les formations continues et les formations post-grades. À partir du 01.01.2018, le système actuel des points CME sera remplacé par la plate-forme e-log.ch en ligne. Avec e-log, un outil a été créé qui permet aux professionnels de la santé en Suisse de refléter, de façon moderne, leurs formations, formations continues et formations post-grades.

### Accès à la plate-forme e-log

Les membres de l'ASTRM peuvent utiliser e-log gratuitement. Les techniciens en radiologie médicale peuvent s'inscrire sur e-log également sans être membre de l'ASTRM. Dans ce cas, ils devront toutefois payer une taxe d'utilisation annuelle de CHF 90.– (TVA en sus) qui sera facturée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI). La plate-forme est disponible en trois



langues - allemand, français et italien. Les modes d'emploi pour l'inscription en tant que professionnel de la santé sont disponibles sur le site internet e-log.

### Login personnel

Chaque membre dispose d'un profil personnel qui contient toutes les formations continues suivies. Le login est créé au moment du premier enregistrement sur e-log. Les membres peuvent s'inscrire par voie électronique, via e-log, à leurs formations continues. L'avantage d'un tel système est le fait que les points log sont automatiquement validés pour les profils e-log des participants. Avec leur profil, ils peuvent générer un curriculum vitae qui contient toutes les formations continues qu'ils ont suivies. Pour vous, cela signifie moins de travail administratif par exemple pour regrouper les attestations de participation. Cela correspond à l'esprit du temps actuel et constitue déjà un pas vers l'avenir.

### Nouveau calcul des points log

Jusqu'à présent, on comptait 1 point CME pour 45 minutes d'enseignement. D'une manière générale, on calculera désormais avec 60 minutes d'enseignement pour 1 point log. Dans ce contexte, on distingue les différents types de formation continue (congrès, symposium, etc.). En plus, vous pourrez aussi faire valider des formations continues informelles sur e-log. Ici, vous trouverez une liste des [formations qui peuvent être saisies manuellement](#).

Il vous sera de nouveau possible d'obtenir un certificat pour les formations continues que vous avez suivies si vous obtenez 75 points log en trois ans, 5 points log pouvant être comptés pour des formations continues informelles que vous avez validées. Avant, il fallait totaliser 150 points CME pour obtenir le certificat.

Inscrivez-vous gratuitement sur [www.e-log.ch](http://www.e-log.ch) !

Nous vous prions de vous renseigner sur les offres de formation continue dans [l'agenda d'e-log](#) à partir du 1.1.2018. Au secrétariat général de l'ASTRM, nous sommes volontiers à votre disposition si vous avez des questions.

Nous sommes très heureux d'utiliser cet outil porteur d'avenir avec vous.

Meilleures salutations

Michela Mordasini  
Présidente

Helene Rebsamen  
Secrétaire générale